SAINT DAMIEN
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2026 et
du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal laquelle sera tenue **mardi le 16 décembre 2025 à 18 h 30,** en la salle habituelle des délibérations.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Damien, ce 8 décembre 2025.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

450 835-3419 | info@st-damien.com
6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0